AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1548
FR0000120354-FS0848

14 septembre 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 septembre 2018, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 10 septembre 2018, par l'intermédiaire de la société JP Morgan Securities plc qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir indirectement 23 646 149 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	23 646 146	5,16	23 646 146	5,03
JP Morgan Chase Bank, National Association	3	ns	3	ns
Total JP Morgan Chase & Co.	**23 646 149**	**5,16**	**23 646 149**	**5,03**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 334 149 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 200 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 21 décembre 2018 et exerçables au prix 5,60 € par action VALLOUREC, et (ii) 333 949 actions VALLOUREC[2] résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled convertible bond* » à dénouement physique arrivant à échéance le 4 octobre 2022 et exerçables au prix 5,01 € par action VALLOUREC.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 22 974 454 actions VALLOUREC (prises en compte au premier alinéa) au titre de 91 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, dénouables entre le 19 septembre 2018 et le 24 août 2023.

[1] Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 470 204 668 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Taux de conversion d'environ 0,145.